

Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

NUMÉRO 1883-481

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Saint-Léonard et de l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement de Saint-Léonard que compte tenu de la pandémie de la COVID-19, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, a autorisé, lors de sa séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2020, le remplacement de la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement à une demande de dérogation mineure par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 en date du 7 mai 2020.

Cette consultation écrite vise la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1886, concernant l'immeuble suivant :

Demande de dérogation mineure numéro 1883-481 pour le bâtiment situé au 6375, rue Larrieu, lot numéro 1 125 739 du cadastre du Québec, dans la zone H01-01.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge avant minimale de 6,05 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H01-01, soit réduite à 5,75 mètres pour le bâtiment existant.

La consultation écrite se déroulera du **17 juin au 2 juillet 2020 inclusivement**. Les personnes intéressées à participer à la consultation écrite pourront le faire en transmettant leurs questions ou commentaires par courriel ou par courrier aux coordonnées suivantes : accesdocstleonard@ville.montreal.qc.ca ou Division du greffe, arrondissement de Saint-Léonard, 8400, boulevard Lacordaire, Saint-Léonard (Québec) H1R 3B1.

Les documents relatifs à cette dérogation mineure sont disponibles pour consultation sur le site de l'arrondissement (montreal.ca/saint-leonard).

Le conseil d'arrondissement diffusera les questions et commentaires reçus et statuera sur cette demande de dérogation mineure lors de la séance qui se tiendra **le lundi 6 juillet 2020, à 19 h** et qui sera accessible par webdiffusion en direct, et par la suite en différé.

Montréal, le 9 juin 2020.

**La Secrétaire d'arrondissement
Guylaine Champoux, avocate**

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard